

Le déridé

Bulletin trimestriel d'information des retraités CFDT de Meurthe-et-Moselle • 1€ • N°6 • Novembre 2012

Un congrès...



Bernard Rudeau
Secrétaire général

Tous les quatre ans, les militants retraités de la CFDT de Meurthe-et-Moselle se réunissent en congrès ; cette année à Neuves-Maisons, comme en 2008.

Un congrès, cela sert à se retourner sur les quatre années passées et regarder si ce que l'on avait décidé ensemble pour l'orientation de notre syndicat s'est réalisé.

Le rapport d'activité y a été voté à 90 %. Un tel pourcentage traduit bien le consensus sur nos revendications, nos actions pour les faire aboutir, tout cela dans des moments difficiles, tant au niveau social que politique. Pendant ces quatre années, nous avons porté notre revendication d'une loi sur le financement de la perte d'autonomie, loi qui n'a hélas jamais vu le jour malgré toutes les promesses de l'ancien Président. Alors sur le métier remettons notre ouvrage... et surtout, crions haut et fort, comme nous l'avons fait le 11 octobre dernier, afin que le nouveau Président et la nouvelle Assemblée nous entendent, car il ne faut plus laisser les personnes âgées dans l'état de délabrement et de misère psychologique actuelle. Un congrès, cela sert aussi à prendre des engagements pour les quatre ans à venir, cela sert également à élire et à désigner une équipe qui formera le Conseil, Conseil d'où sera issu le Bureau, organe exécutif du syndicat, qui élira un nouveau Secrétaire général.

En effet, j'ai été élu début octobre Secrétaire général de l'Union régionale des retraités CFDT de Lorraine car cet été fut meurtrier. Le 18 juin 2012, Pierre Brockers a pris le train de l'éternité, un lundi à la gare de Metz... L'été meurtrier, ce fut aussi Gilbert Grosjean qui nous abandonna subitement, fin août, d'une panne de cœur, avec



l'union locale des retraités de Toul qui se retrouva orpheline...

Mais tous ces militants qui ont écrit et qui écrivent l'histoire sociale continueront longtemps de vivre dans cette Histoire.

L'Union territoriale des retraités CFDT de Meurthe-et-Moselle s'est, par ce congrès, donnée un nouvel élan pour les quatre ans à venir. Elle le fera avec vous, avec elle et avec lui, souvent des adhérents de longue date, des adhérents qui savent que nous ne sommes pas une amicale de retraités nostalgiques mais des syndicalistes à part entière qui se battent pour une société plus juste ; plus nous serons nombreux à la vouloir, plus nous renforcerons nos moyens pour y parvenir.

■ Bernard Rudeau

Agenda

28 et 29 novembre
Assemblée générale
de la confédération CFDT.

15 janvier
Bureau UTR.

22 janvier
Réunion de la commission
développement de l'UTR.

31 janvier
Conseil UTR.

19 février
Bureau UTR.

20 et 21 février
Formation URR sur les
systèmes de retraite.

19 mars
Bureau UTR.

Sommaire

Édito : un congrès.....	1
Agenda	1
Une équipe pour animer l'UTR	2
3 ans de présidence du CODERPA	2
Centres de santé en Meurthe-et-Moselle	3
Une complémentaire santé pour nos adhérents : la MOCEN	4

Le Déridé est édité par l'UTR CFDT Meurthe-et-Moselle - 15 bd Charles V - BP 32240 - 54022 NANCY CEDEX • © 03 83 39 45 13 • <http://www.cfdt54.fr/retraites> • Directeur de la publication : **Bernard Rudeau**. • Rédactrice en chef : **Marie-Jeanne Baeumler**. • ISSN 2112-3756 • Dépôt légal : **novembre 2012**. • Conception et impression : **CIDP** - 18 rue des Glacis - 54000 NANCY - © 03 83 39 45 20 • Iconographie : <http://www.openclipart.org>.

😊 Une équipe pour animer l'UTR

Le 25 octobre, quelques jours après la manifestation régionale intersyndicale où la présence des militants retraités CFDT a largement contribué à son succès, notre congrès de Neuves Maisons a permis de fixer une ligne de route pour les quatre années à venir.

Après une discussion animée à propos d'amendements, le rapport d'orientation fut adopté à 74 %, pourcentage reflétant le débat démocratique nécessaire au sein de tout syndicat CFDT, même de retraités.

Pour l'application de cette résolution, le Congrès a élu un Conseil quasiment paritaire (10 femmes et 12 hommes), qui lui-même s'est doté d'un Bureau lui aussi paritaire (5 femmes et 4 hommes).

L'équipe qui anime-
ra l'UTR 54 au
cours des années à
venir se veut à l'é-
coute et au service
des ULR et des SSR.
Elle souhaite égale-
ment travailler effi-
cacement tant avec
les structures natio-
nale (UCR) que

régionale (URR) des retraités CFDT, ainsi qu'avec les structures interprofesionnelles régionale (URI) et départementale (UD) de la CFDT.

Nouveau Bureau et nouveau Secrétaire général

Au sein de son Bureau, où Pierre Guilmin a été élu nouveau Secrétaire général du syndicat. On retrouve la plupart des membres de l'ancien Bureau,

signe d'une continuité tant dans nos revendications que dans les actions que nous entendons mener pour leur satisfaction, comme l'enquête actuelle sur les basses pensions.

Enfin, un clin d'œil à Josiane Bardot et Jean-Luc Farnier qui n'ont pas souhaité se représenter mais que nous pouvons remercier pour leur investissement au sein de l'équipe précédente.



Le Conseil de l'UTR CFDT 54 élu le 25 octobre dernier.

😞 3 ans de présidence du CODERPA

Le Comité départemental des retraités et des personnes âgées (Coderpa) est un lieu de dialogue, d'information, de réflexion et de proposition. C'est une instance consultative placée auprès du Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Chaque année, le Coderpa remet un rapport au Conseil général. Ce rapport est à la fois une photographie précise de la situation gérontologique en Meurthe-et-Moselle et un recueil de propositions.

Une présidente CFDT

Depuis 2009, le Coderpa 54 a été présidé par Marie-Thérèse Andreux, faisant de celui-ci l'un des deux Coderpa fran-

çais présidé par un syndicaliste. Au cours de ce mandat qui vient de s'achever, elle a su faire jouer au Coderpa un rôle important, reconnu autant par ses membres que par les partenaires extérieurs (territoires, associations). Elle a su aussi y rappeler régulièrement

nos revendications, notamment en insistant sur le principe de laisser la parole aux personnes âgées et à leurs accompagnants, afin que les solutions apportées soient

l'objet d'une véritable concertation.

Rien ne peut mieux résumer le sens de cette action que le thème d'un forum organisé en mai 2012 par le Coderpa en partenariat avec l'URIOPSS et le secteur Handicap : « *Ne faites rien pour moi, faites-le avec moi* ».



Marie-Thérèse Andreux (à gauche), lors d'une table ronde sur la perte d'autonomie.

Vous avez dit dépassements d'honoraires, médecine à deux vitesses ? Comment se faire soigner correctement quand on a des moyens limités ? En s'adressant, de préférence, aux centres de santé généralistes ou spécialisés.

Que sont-ils ?

Ce sont des lieux de santé de proximité accessibles à tous les assurés, dans la grande tradition des dispensaires et de la médecine sociale. Ils délivrent des soins à des tarifs conventionnels, sans dépassements, ou à des tarifs maîtrisés pour les actes non remboursés. Ils sont financés par les communes et les mutuelles.

Ils proposent systématiquement le tiers-payant sur le régime obligatoire et accueillent gratuitement les bénéficiaires de la CMU, de la CMU-C et de l'aide médicale d'État.

Les centres de santé mutualistes permettent aux détenteurs d'une mutuelle de bénéficier de la dispense d'avance de frais pour les actes les plus courants. Les professionnels y sont rémunérés à la fonction et pas à l'acte et peuvent consacrer du temps à la prévention.

Le suivi du patient en centre de santé permet d'envisager la prise en charge de sa maladie ou de son traitement dans sa globalité. Cette prise en charge coordonnée se traduit par un dossier médical unique, qui permet la concertation des différents professionnels de santé, réunis dans un lieu unique.

Les différents centres de santé

Il existe des centres de santé généralistes où l'on peut recevoir tous les soins courants de médecine générale, mais où l'on peut aussi rencontrer des médecins spécialistes, des infirmiers, kinésithérapeutes, radiologues, dentistes... D'autres centres sont monodisciplinaires (soins infirmiers, soins et prothèses dentaires, optiques ou auditifs).

Adresses des centres de santé en Meurthe-et-Moselle

Centres de santé généralistes

- **Centre de santé SNCF**
9, avenue Foch - 54000 NANCY
☎ 03 83 22 10 11
- **Centre de santé MGEN**
6, rue Désilles - 54000 NANCY
☎ 03 83 17 76 00

Ces deux centres de santé accueillent tous les assurés sociaux, et pratiquent, pour tous, le tiers-payant sur le régime obligatoire et le tiers-payant sur le reste pour leurs adhérents. Remarque : du fait de la fusion entre Filia MGEN et la Mocen, les adhérents de cette dernière bénéficient de la même prise en charge que ceux de la MGEN.

Centres dentaires mutualistes

- **Homécourt (54310)**
89, rue de la République
☎ 03 82 47 14 65
- **Longwy (54400)**
 - Résidence Darche - 2, rue Thiers
☎ 03 82 23 27 51
 - 29a, avenue de Saintignon
☎ 03 82 24 39 73
- **Lunéville (54300)**
5, rue Cyfflé
☎ 03 83 74 28 79
- **Nancy (54000)**
6, bd du 22^e Régiment d'Aviation
☎ 03 83 32 13 85
- **Villerupt (54190)**
4, rue de Hess
☎ 03 82 89 44 26

Autres centres dentaires

- **Clinique dentaire de la CPAM**
9, boulevard Joffre - 54000 NANCY
☎ 03 83 85 49 78

Service d'odontologie (CHU Nancy)

6, rue du Docteur Heydenreich
☎ 03 83 85 12 40.

Opticiens mutualistes

- **Conflans-en-Jarnisy (54800)**
Centre commercial Leclerc
☎ 03 82 33 59 92
- **Homécourt (54310)**
89, rue de la République
☎ 03 82 47 14 67
- **Longwy (54400)**
12, rue Victor Hugo
☎ 03 82 25 46 82
- **Nancy (54000) :**
 - 45, rue des Ponts
☎ 03 83 37 80 30
 - 28, rue Raymond Poincaré
☎ 03 83 37 54 15
- **Pont-à-Mousson (54700)**
20, Place Duroc
☎ 03 83 81 27 12
- **Villerupt (54190)**
22, rue Carnot
☎ 03 82 89 14 31

Audition mutualiste

- **Homécourt (54310)**
89, rue de la République
☎ 03 82 22 38 10
- **Longwy (54400)**
2, rue Thiers
☎ 03 82 23 10 42
- **Nancy (54000)**
45, rue des Ponts
☎ 03 83 37 62 61
- **Pont-à-Mousson (54700)**
20, place Duroc
☎ 03 83 81 27 12

Vous en connaissez d'autres ?

Il existe certainement d'autres structures qui pratiquent le tiers-payant. Si vous en avez connaissance, communi-

quez-les à l'équipe du **Déridé** à l'adresse suivante : UTR CFDT 54 • BP 32240 • 54022 NANCY CEDEX.

Une complémentaire santé pour nos adhérents : la MOCEN

Problèmes de santé multiples, désengagement de la Sécurité sociale, dépassements d'honoraires : toutes ces raisons font que les retraités ont un besoin fondamental d'une complémentaire santé.

Or, au moment du passage à la retraite, nombreux sont ceux qui perdent le bénéfice du contrat de groupe de l'entreprise qui, souvent, était financé en grande partie par leur employeur. De plus, l'avancement en âge voit leurs cotisations à une mutuelle augmenter de façon démesurée car ils sont considérés comme personnes à risque.

L'UCR CFDT a donc négocié avec la MOCEN, un contrat permettant à ses adhérents un accès aux soins de qualité.

Avantages de la MOCEN

L'adhésion à la MOCEN est immédiate et se fait sans restriction d'âge, sans stage et sans variation de cotisations en fonction de l'âge. Les garanties proposées ont été détaillées dans le *Fil Bleu* de mars-avril 2012 et peuvent être envoyées sur demande à ceux de nos adhérents qui seraient intéressés.

Elle donne droit à *Sérèna* dont la garantie est incluse dans la cotisation. Il s'agit d'un contrat d'assistance à domicile qui permet de faire face à la désor-

ganisation engendrée par un accident ou un gros problème de santé.

Qui peut adhérer ?

Tout adhérent à la CFDT Retraités peut y adhérer ainsi que son conjoint, même s'il est encore en activité, et les personnes à sa charge. Il suffit de demander à l'UTR un dossier d'adhésion sur lequel figure son tampon (preuve de son appartenance à la CFDT Retraités) et de le renvoyer directement à la MOCEN.

Pour permettre un enregistrement immédiat, il est demandé, lors d'une nouvelle adhésion, de régler le montant de la première cotisation mensuelle par chèque, le prélèvement automatique démarrant le mois suivant.

Comment changer de complémentaire santé ?


L'adhérent qui souhaite changer de complémentaire santé doit regarder le contrat qui le lie encore à sa mutuelle. Il comporte la date à laquelle il peut résilier ce contrat ainsi que la façon de le faire et le délai de préavis à respecter.



Qui peut bénéficier d'une aide pour une complémentaire santé ?

Certains adhérents peuvent avoir des difficultés à s'acquitter de cotisations à une mutuelle. Il est possible de bénéficier d'une aide financière de 500 € par an, à partir de 60 ans si leurs ressources ne dépassent pas 874 € par mois pour une personne seule ou 1 311 € pour un couple. Cette demande est à faire auprès de la Caisse d'assurance maladie dont relève l'adhérent. Le chèque d'aide ainsi obtenu est à envoyer à la MOCEN qui réduit alors d'autant, le montant de la cotisation mensuelle.

Montant des cotisations mensuelles 2013* :

 ma mutuelle santé	BASE MOCEN	TULIPE BLANCHE Base incluse	TULIPE JAUNE Base incluse	TULIPE ORANGE Base incluse	TULIPE ROUGE Base incluse
Régime général de la Sécurité sociale					
1 adulte	27,96 €	39,90 €	55,03 €	70,54 €	87,03 €
2 adultes ou 1 adulte et 1 enfant	44,75 €	63,82 €	88,06 €	112,87 €	139,24 €
Famille	61,51 €	87,77 €	121,08 €	155,19 €	191,47 €
Régime local de l'Est de la Sécurité sociale (départements 57, 67 et 68)					
1 adulte	18,04 €	25,73 €	35,50 €	45,50 €	56,13 €
2 adultes ou 1 adulte et 1 enfant	28,86 €	41,16 €	56,79 €	72,80 €	89,80 €
Famille	39,68 €	56,61 €	78,10 €	100,10 €	123,50 €

* Ces tarifs incluent la cotisation de la garantie assistance Sérèna (5,80€/par an et par membre participant assuré).